

Conditions particulières

1. Incriptions

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'adhésion sans réserve à l'ensemble de nos conditions particulières.

Vous pouvez vous inscrire de 3 façons différentes :
1- A nos bureaux : les inscriptions sont reçues dans nos bureaux de 8h à 12h et de 14h à 18h du lundi au vendredi. Pour être considérée comme ferme et définitive, toute inscription doit être accompagnée de l'acompte demandé.

2- Par téléphone : lorsque vous aurez arrêté votre voyage et votre date de départ, il vous suffira de nous téléphoner pour prendre une option. Celle-ci vous sera conservée au maximum 7 jours pendant lesquels nous devons recevoir votre confirmation écrite accompagnée de l'acompte indiqué.

3- Par correspondance : utilisez le bulletin d'inscription situé en dernière page ou reproduisez le sur papier libre. Il convient de nous communiquer le maximum de précisions dès le premier courrier, ceci devant nous permettre de vous donner d'emblée pleine satisfaction.

Après enregistrement de votre inscription, il vous sera adressé un contrat de voyage que vous devrez nous retourner signé.

2. Date d'inscription

Le 20 août 2012. Ceci vous permet de choisir votre place dans l'autocar (elle est fixe pendant toute la durée du voyage sauf pour les voyages en avion) et, dans le cas d'une demande de chambre individuelle ou à partager, plus vous vous inscrivez tôt, plus vous aurez de chances de bénéficier d'un bon emplacement et d'obtenir satisfaction, car elles sont attribuées selon l'ordre d'inscription.

3. Solde du voyage

Le solde du prix du voyage doit être versé au plus tard 30 jours avant le départ pour les voyages comportant un parcours en avion ou en bateau, et 21 jours avant le départ pour les voyages en autocar. Attention : le non respect de ces délais pourra entraîner, sans préavis, notre part. L'annulation de l'inscription. Il ne sera pas envoyé d'accusé de réception du solde. Pour tout versement par correspondance et quel que soit le moyen utilisé, il est indispensable de préciser le voyage auquel se rapportent le dit versement (nom exact et date de départ).

4. Chambre individuelle

Lors de votre inscription, il sera tenu compte du type de chambres que les voyageurs désirent occuper : à partager à un ou deux lits, à deux lits, chambre triple. Vous pouvez, en payant le supplément indiqué sur le descriptif, être logé en chambre individuelle.

N'oubliez pas qu'elles ne sont généralement pas les mêmes situées, les lieux sont différents et qu'elles sont de surcroît, extrêmement limitées en nombre. Leur supplément de prix étant officiellement homologué il nous est impossible de le refuser. En raison de l'affluence touristique qui ne cesse d'augmenter d'année en année, les hôteliers se peuvent nous accorder qu'un contingent maximum de 4 chambres individuelles par voyage. C'est pourquoi nous faisons appel à votre compréhension pour ne pas tenir rigueur de nos éventuels refus. Le supplément chambre individuelle exigé par les hôteliers correspond à l'utilisation d'une chambre par une seule personne et n'est pas fonction du nombre de lits dans la chambre.

5. Chambre à partager

A l'inverse, si vous souhaitez partager une chambre double avec un autre voyageur du même sexe, sachez qu'il nous est parfois difficile de vous trouver une personne pour partager votre chambre. Dans le cas où cette éventualité ne se présenterait pas, le voyageur concerné devra acquitter le supplément pour la chambre individuelle. Compte tenu des annulations de dernière minute toujours possibles, ce supplément sera demandé jusqu'au moment du départ. Nous n'assurons aucune responsabilité quant au choix de la personne partageant la chambre.

6. Chambre triple

L'inscription en chambre triple est acceptée, mais ne peut être garantie formellement. En effet, dans de nombreux pays, un nombre limité de chambres triple est disponible. L'hôtelier aura ajouté un troisième lit ou un canapé au détriment de l'espace et du confort, surtout lorsqu'il s'agit de 3 personnes adultes. Le prix par personne en chambre triple est le même qu'en chambre double.

7. Départs et excursions en option

Il est assuré avec un minimum de 30 personnes, et nous nous réservons le droit d'annuler un voyage ou une excursion en cas de nombre insuffisant de participants. Si le voyageur ne peut se reporter sur un autre programme, les sommes versées lui seront remboursées immédiatement et sans pénalité de part et d'autre. L'organisateur se réserve la possibilité de faire partir des groupes avec moins de 20 participants s'il estime que la qualité du voyage n'en sera pas affectée et que tel est son intérêt. Les excursions et soirées supplémentaires proposées par des guides locaux ne peuvent engager la responsabilité de l'agence. Elles ne peuvent être tenues responsables de la qualité des achats personnels effectués au cours des voyages.

8. Modification de l'information préalable

Nos circuits et nos séjours sont étudiés avec le plus grand soin. Toutefois des éléments nouveaux intervenants entre la rédaction des programmes et le départ du voyage peuvent nous amener à apporter des

modifications dans le but de garantir à nos clients le meilleur service possible. En cas de nécessité nous nous réservons expressément le droit :
- de modifier les itinéraires, les horaires et l'ordre des excursions,
- de substituer un moyen de transport par un autre,
- de remplacer un hôtel par un établissement équivalent.

En cas de panne, d'accident, d'embouteillage, de retard dus aux difficultés de circulation, nos conducteurs ou accompagnateurs feront le maximum pour éviter les perturbations dans le déroulement du programme. Si les clients amenés à modifier celui-ci, les clients ne pourront prétendre comme seule indemnité, qu'au remboursement des services payants prévus initialement et dont ils auraient été privés.

9. Responsabilité

L'agence se réserve le droit d'apporter toutes modifications utiles jugées nécessaires pour le bon déroulement d'un voyage. Nous ne saurions être tenus responsables de faits de force majeure en général et en particulier des faits de greve.

10. Aptitude au voyage

Nous nous réservons la possibilité de refuser l'inscription de tout voyageur dont l'état physique ou psychique nous semble susceptible de gêner le bon type de voyage choisi. Chaque voyageur reste responsable individuellement de ses actes. Nous ne saurions en aucun cas assurer une quelconque responsabilité de garde. Les clients participants à l'un des nos voyages s'engagent à respecter les horaires et les programmes. Dans le cas contraire, ils assumeront personnellement les frais supplémentaires.

11. Transport aérien

Nos programmes incluant des voyages en avion sont établis sur la base d'horaires prévisionnels qui sont soumis à l'accord des services de l'aviation civile. Les voyageurs sont informés des horaires de départ définitifs dès qu'ils sont en notre possession. Les horaires de retour sont donnés à titre indicatif, ils peuvent toujours être modifiés. Une évolution des conditions de desserte et la recherche des meilleurs coûts nous conduisent à utiliser de plus en plus souvent des vols spéciaux qui ont pour caractéristiques, la régularité et les services sont de qualité inférieure à ceux des compagnies régulières.

12. Formalités de police et visas ou formalités douanières pour les ressortissants français

Sans formalité pour les ressortissants français, pour tous les voyages à l'étranger, les participants devront être en possession d'une Carte Nationale d'identité en cours de validité (moins de 10 ans), ou d'un passeport en cours de validité (moins de 3 ans). Si un visa est nécessaire pour accéder au territoire, les enfants mineurs (moins de 18 ans) quittant le territoire métropolitain sans leurs parents pour quel que destination que ce soit devront être porteurs, soit d'un passeport, en cours de validité, soit d'une Carte Nationale d'identité et d'une autorisation de sortie de territoire délivrée par la mairie ou le commissariat de police de leur domicile. Les enfants ayant atteint l'âge de 15 ans doivent être munis d'un passeport individuel, même s'ils voyagent avec leurs parents.

Les ressortissants étrangers, doivent se signaler comme tels, lors de l'inscription. Ils doivent se conformer à la législation du pays d'origine et à celle du pays des vacances. Ils doivent se renseigner directement auprès des consulats ou ambassades des pays traversés.

Nous ne pourrions en aucun cas supporter les frais supplémentaires ou les frais d'annulation résultant de l'impossibilité ou serait un voyageur de présenter les documents requis et de participer au voyage.

13. Change ou devises

Les voyageurs résidant en France (adultes ou enfants) se rendant à l'étranger peuvent emporter à chaque voyage, sans limitation, tous moyens de paiement (espèces, cartes de crédit ou chèques voyages) en euros ou en devises étrangères. La plupart des grands hôtels possèdent un bureau de change, toutefois pour votre tranquillité il sera préférable, chaque fois que c'est possible, de vous munir à l'avance de devises du pays visité.

14. Bagages

Chaque voyageur reste personnellement responsable de ses bagages durant toute la durée du voyage. Pour couvrir les risques de détérioration, de vol ou de perte de bagages, vous pouvez souscrire une assurance. Nous ne sommes pas responsables des objets et valeurs laissés à l'intérieur des autocars. De plus, devant le nombre croissant des objets personnels oubliés par les clients dans les hôtels ou les restaurants et la difficulté de les identifier, il nous sera impossible de nous charger tant de la recherche que du retour des objets.

15. Vols en option sur place

En cas de litige à faire constater sur place le non respect éventuel de prestations promises. Dans le cas contraire, une réclamation ultérieure à votre séjour risquerait de ne pas être prise en compte dans les mêmes conditions.

16. Frais d'annulation

Pour garantir la bonne réalisation de nos voyages nous sommes amenés à engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations d'inscription.

Lorsqu'un voyageur annule sa participation à l'un de nos voyages, les retenues qui lui sont appliquées se

calculent de la façon suivante (sauf mention particulière selon les voyages, nous consulter) :

Pour les voyages d'une journée : Moins de 2 jours avant le départ et non présentation le jour du départ, aucun remboursement.

Pour les voyages de plusieurs jours :

Frais	Voyages avion, bateau, train	Voyages car
30€ / personne	Annulation 15 à 30 jours	Pour toute annulation
25% du prix du voyage	Entre 30 et 21 jours avant le départ	
50% du prix du voyage	Entre 20 et 8 jours avant le départ	
75% du prix du voyage	Entre 7 et 2 jours avant le départ	
100% du prix du voyage	A - de 7 jours du départ	A - de 2 jours du départ

*Les frais de dossier ainsi que les primes d'assurance ne sont jamais remboursables. Par ailleurs, ces frais n'entrent pas dans le calcul des indemnités en cas d'annulation par LES RAPID/BLEUS.

17. Assurances (en option)

Attention : pour bénéficier d'une assurance est soumise au respect intégral des conditions de vente par le client. L'assurance assistance rapatriement est incluse pour tous les voyages sauf mention contraire.

Pour les voyages en avion vous pouvez souscrire d'autres assurances et notamment une assurance annulation, que nous vous conseillons vivement. Pour toute souscription, vous pouvez vous renseigner auprès de votre agence de voyages.

Attention : pour bénéficier d'un remboursement des prestations terrestres, votre retour, quel qu'en soit le motif, devra impérativement être organisé par une compagnie d'assistance.

Exclusions : ces garanties sont soumises à des exclusions dont vous trouverez le détail dans le contrat qui vous sera remis lors de votre inscription.

Nous attirons votre attention sur le fait que les garanties précitées ne couvrent que les prestations vendues par LES RAPID/BLEUS au moment de l'inscription.

18. Interruption de voyage

Attention, tout voyage interrompu ou abrégé du fait des voyageurs et pour quelque cause que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. Cependant, nous sommes en mesure de vous proposer une assurance annulation qui couvre ce risque.

19. Prise en charge Sécurité Sociale

Nous conseillons aux voyageurs effectuant un déplacement dans un pays d'Europe, de retirer auprès de leur pays d'origine une Carte Européenne d'Assurance Maladie.

20. Responsabilité professionnelle

LES RAPID/BLEUS déclarent avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de la compagnie AXA Assurances contrat n° 32677040727887. Cette assurance a pour but de protéger nos clients contre les risques d'erreurs professionnelles de notre personnel et de nos prestataires intervenant au moment de l'inscription.

21. Prix

Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur les informations connues en Août 2021.

Ils doivent être confirmés impérativement par l'agent de voyage vendeur au moment de l'inscription.

Nos prix sont calculés de manière forfaitaire incluant un ensemble de prestations décrites dans les programmes. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits et ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des horaires imposés par les compagnies aériennes la première et la dernière journées se trouvent écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du voyage est calculée depuis le jour de la convocation à l'aéroport de départ jusqu'au dernier jour.

22. Révisions de prix

En cas de modification substantielle du cours des devises ou en cas de variation du prix des transports, nous nous réservons la possibilité de réviser nos prix forfaitaires, sachant qu'en moyenne les prestations en devise représentent 50% du prix forfaitaire et que le transport intervient pour 30%.

Compte tenu de l'évolution permanente des taxes, celles-ci seront systématiquement rajustées en fonction de leur valeur exacte 30 jours avant le départ. Une modification des tarifs ne pourra intervenir moins de 30 jours avant le départ. Dans l'éventualité d'une augmentation supérieure à 10 % le client aura la possibilité d'annuler sans frais dans les 8 jours suivant la notification, dont vous trouverez le détail dans le contrat qui vous sera remis lors de votre inscription.